



UPAP/CA/CET/01/2023 – Doc N°03

COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (CET)
3,4 JUIN 2024, ARUSHA, TANZANIE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION (RG)

1. Sujet Rapport du Groupe de travail sur la rémunération (GTR)	Références/Alinéas Plan d'action de l'UPAP 2022-2025
2. Décisions attendues <ul style="list-style-type: none">• Adopter le rapport du Groupe de travail.• Examiner les recommandations du Groupe de travail.	

1.0 INTRODUCTION

Le Groupe de travail sur la rémunération a tenu sa réunion le 14 mars 2024. Au cours de ladite réunion, les questions figurant à l'ordre du jour ont été débattues comme indiqué ci-après :

2.0 LES PRINCIPALES QUESTIONS DEPOSEES ET DISCUTEES

Les questions saillantes suivantes ont été débattues lors de la réunion :

i) Questions clés du Groupe sur l'intégration de la rémunération de l'UPU :

- a. Rapport de l'équipe d'experts 4 du Groupe sur l'intégration de la rémunération (GIR) concernant le transit, les seuils, l'échantillonnage, les structures tarifaires standard et le repostage.
- b. Rapport de l'Equipe d'experts 2 sur la mise en œuvre de la résolution du Congrès C 13/2021 concernant le plan d'intégration de la rémunération pour 2022-2025.

ii) Etat de mise en œuvre du plan d'action du GT :

- a. Plan d'intégration des produits (PIP) Résolutions du Congrès de Riyad.
- b. Ateliers de rémunération.

3.0 SOUMISSION DU RAPPORT

Le rapport détaillé de la réunion du Groupe de travail figure en annexe.

4.0 RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont faites par le Groupe de travail sur la rémunération pour examen et adoption par la Commission Exploitation et Technologies :

- i) Les opérateurs désignés d'Afrique doivent **participer activement** aux travaux du CEP, en particulier en ce qui concerne l'examen du PIP, pour garantir que le portefeuille de produits entièrement intégré qui en résulte réponde aux besoins des postes africaines et de leurs clients.
- ii) Les opérateurs désignés en Afrique doivent assurer la mise en œuvre complète des différents services dans le PIP mis à jour tel qu'approuvé par le Congrès.
- iii) Les OD doivent **participer activement** aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus.
- iv) Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer de générer des revenus supplémentaires pour leurs services de messagerie.

5.0 DECISIONS ATTENDUES

Le rapport est soumis à la Commission pour :

- Adoption ;
- Examen des recommandations du groupe de travail.



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION (GTR)

Réunion en mode virtuel

14 mars 2024

1.0 INTRODUCTION

La réunion en mode virtuel du Groupe de travail sur la rémunération (GTR) s'est tenue le 14 mars 2024 de 08h00 à 10h14 TU.

2.0 ALLOCUTIONS

2.1 Allocution de bienvenue de la présidente

La Présidente, Mme Nermin Mohammed Hassan d'Egypte, a ouvert la réunion à 08h05 TU ainsi que les délibérations de la journée en souhaitant la bienvenue aux participants à la réunion.

Elle a souligné que la réunion se concentrerait sur les travaux en matière de rémunération qui seront présentés lors de la S5 du CEP en préparation de la 28^{ème} session du Congrès de l'UPU à Dubaï en septembre 2025. Les taux de frais terminaux pour les groupes III et IV sont encore insatisfaisants, même si de nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre des mesures visant à améliorer les taux planchers pour les pays du Groupe IV. Elle a donc exhorté les participants à continuer à travailler pour l'amélioration des systèmes de rémunération au profit des pays africains.

2.2 Allocution d'ouverture du Secrétaire général de l'UPAP

Le Secrétaire général, Dr. Sifundo Chief Moyo, a exprimé sa profonde gratitude à la Présidente, Mme Nermin Mohammed Hassan (Egypte), et à l'ensemble du Bureau du Groupe de travail pour leur disponibilité et leurs conseils concernant les questions de rémunération en Afrique. Il a remercié la présidente pour son leadership au niveau de l'UPU, en particulier lors du 4^{ème} Congrès extraordinaire à Riyad, en Arabie Saoudite, où elle a poursuivi la tâche de la Task Force de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU aux ASPE.

Le SG a souligné que les systèmes de rémunération sont en constante évolution et que, par conséquent, les décisions sont prises lors des Congrès de l'UPU ; par conséquent, les opérateurs désignés (OD) doivent veiller à ce que les processus opérationnels soient bien rationalisés en termes d'utilisation des systèmes et outils TIC, de préparation des expéditions, de pesée, de documentation, d'analyse des messages EDI, entre autres. L'impact opérationnel et financier des systèmes de rémunération doit également être compris par les opérateurs désignés, qui orienteront le développement futur des systèmes.

Au niveau de l'UPU, le Groupe d'intégration de la rémunération relevant de la Commission 2 du CEP travaille sur les questions de rémunération entre les Congrès, dont les travaux comprennent des enquêtes, des études d'impact, une révision du Plan d'intégration de la rémunération (PIR) devant aboutir à l'élaboration de

propositions du Congrès, etc. Le Groupe de travail sur la rémunération de l'UPAP devrait servir de plateforme permettant aux opérateurs désignés africains de discuter et d'être orientés sur les questions de rémunération qui affectent les opérateurs désignés africains.

Il a assuré le soutien indéfectible du Secrétariat général aux travaux du groupe et a souhaité aux participants de fructueuses délibérations.

3.0 CONFIRMATION DU BUREAU

3.1 Bureau du Groupe de travail

Le Bureau du Groupe de travail a été confirmé comme suit :

Président :	Egypte
1 ^{er} Vice-président :	Afrique du Sud
2 ^{ème} Vice-président :	Tunisie
Secrétariat :	Secrétariat général de l'UPAP

3.2 Participation

3.2.1 Etats membres présents :

La réunion a regroupé cinquante-deux (52) participants des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, République du Congo, République démocratique du Congo, Egypte, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

3.2.2 Secrétariat général de l'UPAP

Le Secrétariat général de l'UPAP a participé et fourni des services de secrétariat sous la direction du Secrétaire général, Dr Sifundo Chief Moyo.

La liste détaillée des participants figure en Annexe 1.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétariat général a déposé le projet d'ordre du jour adopté par le Groupe de travail sans amendement.

5.0 QUESTIONS CLES DU GROUPE SUR L'INTEGRATION DE LA REMUNERATION DE L'UPU (GIR)

5.1 Rapport de l'équipe d'experts 4 du Groupe sur l'Intégration de la Rémunération (GIR) sur le transit, les seuils, l'échantillonnage, les structures tarifaires standard et le repostage.

L'Egypte a présenté les questions examinées par l'équipe d'experts 4 du Groupe sur l'intégration de la rémunération.

Les principales questions soulevées étaient les suivantes :

- i) **Transit** – suppression des groupes de transit pour garantir la simplification et également éviter les regroupements arbitraires destinés à percevoir des frais de transit plus élevés.
- ii) **Tarif de base du transport aérien** - Le Groupe des transports propose d'augmenter le tarif de base du transport aérien en raison de l'augmentation des frais de transport aérien. Les Etats-Unis s'opposent à la proposition et des travaux supplémentaires doivent donc être menés.
- iii) **Seuil d'échantillonnage** – une tendance à abaisser le seuil d'échantillonnage, ce qui affectera négativement les pays du Groupe IV. Les OD africains doivent donc défendre leur position en s'opposant à la proposition de maintenir le seuil de 100 tonnes.
- iv) **Séparation des formats** – l'abaissement du seuil de séparation des formats aura un impact négatif sur les OD africains, d'où la nécessité de défendre le statu quo.
- v) **Tarif et structure tarifaires** – la structure tarifaire proposée sera coûteuse pour les OD africains en raison des faibles taux planchers. Il est également important de noter que le système des frais terminaux devient de plus en plus compliqué avec des taux différents, par exemple les taux auto-déclarés des Etats-Unis, les taux des pays cibles, les taux des pays du système de transition, etc.
- vi) **Repostage** - L'examen de l'équipe d'experts (ET) a confirmé que le repostage reste un problème et concerne principalement les petits paquets (format E). La proposition de l'équipe d'experts ET 4 vise à mettre fin à la pratique du repostage en diminuant le pourcentage de croissance annuelle de l'article 17-107 sur les dispositions particulières applicables à chaque catégorie d'envoi. L'Égypte est intervenue lors de la réunion du Groupe permanent tenue en février 2024 et a déclaré que le fait de réduire le pourcentage de croissance de 50 % à 25 % pénaliserait plutôt la croissance organique légitime des volumes plutôt que d'arrêter le repostage. L'Égypte a expliqué que l'augmentation des tarifs du courrier postal en 2016, l'introduction du système d'auto déclaration en 2019 et la pandémie de COVID-19 en 2020 ont provoqué une baisse importante du volume du courrier et qu'avec la reprise du marché postal après tous ces chocs, la croissance organique peut être plus de 150 % d'année en année. La proposition de l'équipe d'experts ET 4 constitue donc une menace importante pour la croissance des volumes des pays en développement. Par exemple, une augmentation des volumes en 2022 et 2023 n'est pas nécessairement due au repostage ; par conséquent, la proposition aura un impact négatif sur les OD qui ont véritablement réalisé une croissance des volumes.

L'Égypte a produit une proposition alternative qui sera présentée lors de la S5 du CEP.

5.2 Rapport de l'Equipe d'experts 2 sur la mise en œuvre de la résolution C 13/2021 du Congrès concernant le Plan d'intégration de la rémunération pour 2022-2025.

La présidente a ensuite présenté le rapport de l'équipe d'experts 2 du Groupe sur l'intégration de l'UPU. Les différents systèmes de rémunération pour les frais terminaux, les quotes-parts territoriales d'arrivée et les tarifs EMS actuellement en vigueur soulèvent des questions en termes d'alignement de la rémunération des lettres, des envois postaux (en particulier les petits paquets), les colis légers et les envois EMS.

La résolution C13/2021 vise à parvenir à un meilleur alignement, intégration et rationalisation du système afin de réaliser un système de rémunération intégré (SRI).

L'équipe d'experts 2 travaille donc à la révision des systèmes de rémunération suivants :

- i) Rémunération des services de base
 - a. Rémunération des objets contenant des documents.
 - b. Rémunération des petits paquets (envois contenant des marchandises)
- ii) Utilisation des tarifs EMS comme base de calcul de la rémunération du courrier, des petits paquets et des colis.
- iii) Services supplémentaires ; - (pas de proposition pour l'instant)
- iv) Tarifs colis – deux options pour réduire le tarif par envois et lier la rémunération à la qualité (scan EDI)

La présidente a présenté la méthodologie proposée pour les quotes-parts territoriales d'arrivée et les petits paquets, le calcul de la rémunération des formats P et G, ainsi que l'élaboration ultérieure de la proposition de l'Égypte visant à utiliser les taux EMS pour calculer la rémunération des pays du groupe 4, où les taux nationaux du courrier et des colis sont subventionnés pour des raisons sociales.

La présidente a également attiré l'attention de la réunion sur la volonté des pays industrialisés d'abaisser le seuil de protection de 100 tonnes fixé pour les pays du groupe 4 en 2019, et a souligné l'importance de maintenir ce seuil car il sert à protéger l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés à des services postaux abordables compte tenu de la tendance croissante vers un système auto-déclaré.

Les participants ont donc été encouragés à assister à la session S5 CEP et à soutenir les propositions qui ont un impact positif sur la rémunération des services et à s'opposer à celles qui ont un impact négatif sur les opérateurs désignés africains.

6.0 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Secrétariat général a rendu compte des activités entreprises depuis la dernière réunion dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur la rémunération.

6.1 Propositions du Congrès approuvées par le 4^{ème} Congrès Extraordinaire

Le 4^{ème} Congrès extraordinaire, tenu à Riyad, en Arabie saoudite, en octobre 2023, a approuvé plusieurs résolutions sur la révision du Plan d'intégration des produits (PIP).

Le tableau ci-dessous résume les décisions liées au PIP du Congrès extraordinaire de Riyad 2023 :

Service	Proposition du Congrès	Résolution	Date d'entrée en vigueur	Mesures à prendre par les OD
Sacs-M	20.17.1	Transférer le service des Sacs-M des services de base au service complémentaire et rendre le service facultatif au lieu d'être obligatoire (suppression de l'article 17)	1 ^{er} janvier 2025	Etre orienté en conséquence

	20.18.3	Transférer le service des Sacs-M des services de base au service complémentaire (et le rendre facultatif au lieu d'un service obligatoire (insertion dans l'article 18)	1 ^{er} janvier 2025	En tenir compte pour les Sacs-M en conséquence.
Articles recommandés	20.18.1	Fournir un service recommandé obligatoire pour les documents uniquement (avec responsabilité et signature) et rendre obligatoire le suivi électronique jusqu'à la livraison.	1 ^{er} janvier 2026	Fournir un service recommandé pour les envois contenant des documents uniquement et proposer des événements de suivi complet à partir de janvier 2026
Service de livraison suivie	20.18.2 (Partie 1)	Fournir un service de livraison suivie en option pour tous les envois de la Poste aux lettres entrants contenant des documents et pour tous les envois de la Poste aux lettres sortants contenant des documents et des marchandises.	1 ^{er} janvier 2025	Proposer le service optionnel en conséquence.
	20.18.2 (Partie 2)	Rendre obligatoire la fourniture d'un service de livraison suivie (envois entrants uniquement) pour les articles contenant des marchandises (sans responsabilité ni signature)	1 ^{er} janvier 2025	Fournir un service de livraison suivie obligatoire pour les envois entrant contenant des marchandises. Revenu supplémentaire à gagner.
Avis de livraison	20.18.4	Restreindre l'avis de livraison aux envois de la poste aux lettres recommandés et assurés, car il n'est plus considéré comme un service à valeur ajoutée pour les colis	1 ^{er} janvier 2025	Mettre en œuvre en conséquence à partir de janvier 2025

Les principales recommandations sont les suivantes :

- i) Les opérateurs désignés doivent participer activement aux travaux du CEP, en particulier lors de l'examen du PIP, pour garantir que le portefeuille de produits entièrement intégré qui en résulte réponde aux besoins des postes africaines et de leurs clients.
- ii) Les OD doivent garantir la mise en œuvre complète des différents services du PIP actualisé tel qu'approuvé par le Congrès.

6.2 Ateliers sur la rémunération

6.2.1 Atelier sur la rémunération PRIME

L'UPAP, en collaboration avec Egypt Post et International Post Corporation - PRIME, a organisé un atelier pour les régions africaine et arabe. L'atelier s'est tenu au Caire, en Egypte, du 29 au 30 janvier 2024. La participation virtuelle a été facilitée pour les participants qui ne pouvaient pas se rendre en Egypte.

De la région africaine, l'atelier a enregistré en présence physique, le Botswana, l'Egypte, la Sierra Leone, le Soudan et le Zimbabwe. D'autres pays étaient présents en mode virtuel : Eswatini, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Nigeria, Tunisie et Ouganda.

L'atelier a été concentré sur les principaux thèmes suivants :

- i) Qu'est-ce que Prime ? Participation des membres aux accords et aux activités de soutien ;
- ii) Accords PRIME, accord suivi, accord suivi USPS, accord express, accord recommandé, accord de service de retour international de marchandises (IMRS).
- iii) Matrice PRIME ;
- iv) Procédures opérationnelles, événements obligatoires, transmission des événements, heures limites de déclaration, temps de déduction en douane, règle erronée/mal acheminée, etc. ;
- v) Etiquettes PRIME - étiquettes recommandées pour différents produits ;
- vi) Normes de livraison et jours fériés ;
- vii) Force majeure, définition, modalités d'application, force majeure à court terme et à long terme ;
- viii) Utilisation du Système mondial de service à la clientèle (GCSS) et des récompenses y afférentes ;
- ix) Rapports PRIME, fichiers plats, rapports de performance, calculateurs de paiement, rapports EZE, rapports génériques, rapports ITMATT, rapports GCSS.

6.2.2 Ateliers sur le système de comptabilité du courrier international

En collaboration avec l'UPAP et d'autres Unions restreintes en Afrique, l'UPU a organisé deux ateliers internationaux de comptabilité du courrier : du 5 au 7 mars 2024 au Caire, en Egypte, et du 30 avril au 2 mai 2024 à Cotonou, au Bénin, pour les pays anglophones et pays francophones respectivement. L'UPU a parrainé un participant de chaque opérateur désigné.

Les ateliers se sont concentrés sur la mise en œuvre pratique du système comptable du courrier international conformément aux réglementations de l'UPU, couvrant les principaux sujets suivants :

- i) Lien entre les opérations et la comptabilité : documents d'expédition, notes de vérification, etc. ;
- ii) Comptabilité de la poste aux lettres : calculs des frais terminaux, processus comptable ;
- iii) Comptabilité des colis postaux : quotes-parts territoriales à l'arrivée, processus comptable ;

- iv) Cas particuliers : Transit fermé/sacs mal acheminés, envois en transit/mal acheminés, ouverts, service de réponse commerciale internationale, facturation des compagnies aériennes, etc.
- v) Règlement futur.

Les principales recommandations issues des ateliers sont les suivantes :

- i) Les OD doivent participer activement aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus ;
- ii) Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer qu'ils gagnent des revenus supplémentaires pour leurs services de courrier.

Certains participants n'ont pas pleinement compris les accords PRIME et leurs avantages, ce qui a conduit à la nécessité d'organiser un autre atelier en ligne pour tous les Etats membres. Le Président a promis d'assurer la liaison avec l'IPC et le Secrétariat général de l'UPAP pour organiser ledit atelier.

7.0 RECOMMANDATIONS

Le Groupe de travail sur la rémunération a formulé les recommandations suivantes à soumettre à la Commission :

- i) Les opérateurs désignés d'Afrique doivent **participer activement** aux travaux du CEP, en particulier en ce qui concerne l'examen du PIP, pour garantir que le portefeuille de produits entièrement intégré qui en résulte réponde aux besoins des postes africaines et de leurs clients.
- ii) Les opérateurs désignés en Afrique doivent assurer la mise en œuvre complète des différents services dans le PIP mis à jour tel qu'approuvé par le Congrès.
- iii) Les OD doivent **participer activement** aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus.
- iv) Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer de générer des revenus supplémentaires pour leurs services de messagerie.

8.0 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat général a informé les participants que la date et le lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail sur la rémunération seront communiqués une fois les consultations avec les parties prenantes finalisées.

La présidente présentera le rapport de la réunion du Groupe de travail sur la rémunération et ses recommandations pendant la réunion de la commission Exploitation et Technologies lors de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

9.0 DIVERS

Aucune autre question n'a été abordée au titre des divers lors de la réunion.

10.0 CLOTURE

Dans son discours de clôture, le Secrétaire général de l'UPAP a remercié les participants pour leur participation active à la réunion du Groupe de travail sur la rémunération et a remercié la Libye pour sa participation aux réunions de l'UPAP après une longue absence. Il a également remercié la présidente d'avoir guidé les membres et dirigé avec succès la réunion. Dr. Moyo a réitéré le soutien du secrétariat général aux travaux du Groupe.

La présidente a remercié le Secrétaire général, les participants, les interprètes et le Secrétariat général pour le rôle qu'ils ont joué pour assurer le succès de la réunion.

Le Président a réitéré l'appel à l'implication active des membres dans la discussion et la mise en œuvre des questions de rémunération, car celles-ci sont essentielles à la survie du secteur postal en Afrique, avant de clore officiellement les travaux à 10h14 (TU).

S/N	Liste des participants	E-mail de l'utilisateur
	Nom	
1	RDC_ sylvie KAJ A MUTOMB	sylvie.kaj@arptc.gouv.cd
2	Rép Congo- EkOUEREMBAYE Nyléonce	ekoueprincesse@gmail.com
3	UPAP PAPU (HÔTE)	it@papu.co.tz
4	INTERPRÈTE - Alfred Fang	alfred_fang@yahoo.com
5	Papu-Nathan Mkandawire	qs@papu.co.tz
6	Papu – Hillaria Mazenge	qso@papu.co.tz
7	UPAP - Pascal CAPOCHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
8	Malawi-Francis Mengezi	fmengezi@malawiposts.com
9	PAPU- Ielo Mallya	cop@papu.co.tz
dix	UPAP-Jude Ferdinand Asu Tarh	judetarh@gmail.com
11	UPAP-Michael Onyezewe	af@papu.co.tz
12	Egypte - Myriam Nesma Essam	nesma_essam@egyptpost.org
13	EG-Martina Waguih	martina_wagih@egyptpost.org
14	NIGERIA- Emmanuel LEKWOT P	elpeterz@yahoo.com
15	Papu-Jessica Ssengooba	asg@papu.co.tz
16	UPAP Abdoulaye NIANG	fid@papu.co.tz
17	UPAP_ Oumarou LY	oabdourahamanely@gmail.com
18	EG - Mostafa Abdelrahman	mos_rahman@egyptpost.org
19	SGAPUP (Dr Sifundo Chef Moyo)	scmoyo1@gmail.com
20	EG-Nesrine Nabil	nesrinnabil@egyptpost.org
21	Malawi - Bwighane Nkhonjera	bnkhonjera@malawiposts.com
22	Afrique du Sud - Nomkhita Mona	nomkhita.mona@postoffice.co.za
23	Nigéria - Habu Zoaka	habu.zoaka@gmail.com
24	Egypte- Malak El-Gendy	malak_elgendy@egyptpost.org
25	Malawi - Thomas Kachali	tkachali@malawiposts.com
26	Sénégal- Abdaty KA	abdatyka@gmail.com
27	Nigéria – Philip Ehimare	philehiz@gmail.com
28	Tanzanie- CECILIA MKOBA	cecilia.mkoba@tcra.go.tz
29	Ouganda – Daraus Jim Muhwezi	damuhwezi@ugapost.co.ug
30	Tanzanie- CECILIA MKOBA	mashala.gide@gmail.com
31	Madagascar - Jeanne Nancia	dpc.paositra@gmail.com
32	Tanzanie - Jasson Kalile	jassonkalile@gmail.com
33	Tanzanie- Josephat Mnkeni	josephatmnkeni@gmail.com
34	Sierra Leone Osman Idrisbin Koroma	osman.koroma23@gmail.com
35	Libye-Hosian Akeel	huusage_81@hotmail.com
36	Tanzanie - Richard Sotery	rjeremiahv02@gmail.com
37	Tanzanie - Légèreté Mushi	légèreté.mushi@posta.co.tz
38	Angola- Pindali Emídio	pindali.emidio@minttics.gov.ao

39	Zambie – Dumase Mwanza	dumaseme2@gmail.com
40	Algérie - Ali Berrabah	berrabah.al@poste.dz
41	Zimbabwe - Ndanatsei Chinodya	ndahchinodya@gmail.com
42	Egypte - A HAMD I	ahamdi@egyptpost.org
43	République du Congo IBANGA	igrecyaxelle@gmail.com
44	Kenya - Veronica Githinji	veronica.githinji@posta.co.ke
45	Mali- Fatoumata BERTHE	fatoumata.berthe@laposte.ml
46	Seychelles - Julia Otar	j.otar@seychellespost.gov.sc
47	Zimbabwe - Joyce Mwarumba	joyce.mwarumba@gmail.com
48	Botswana- Mogomotsi Tebakae	mtebakae@botswanapost.co.bw
49	Botswana – Lehlohonolo Nkhapetla	nkhapetla2006@yahoo.com
50	Algérie - Khadidja Brahimi	brahimi.khadidja@poste.dz
51	Lesotho - Lereko Koloji	lkoloji@yahoo.com
52	RDC- Joseph Mandjolo	joseph.mandjolo@scpt.cd